

## Coopération Gabon/Nations unies

### L'UNOCA officiellement dans ses nouveaux murs

J-CA

Libreville/Gabon

**D'ABORD** installé à la cité de la Démocratie en février 2011, le Bureau régional des Nations unies pour l'Afrique centrale (UNOCA) a officiellement intégré ses nouveaux locaux situés au pont de Guégué, gracieusement mis à sa disposition par les autorités gabonaises. Le nouvel accord qui entérine cette installation a été signé avant-hier par le ministre délégué aux Affaires étrangères, Isidore Calixte Nsié Edang, et le secrétaire général adjoint de l'Onu en charge des Affaires politiques, Jeffrey Feltman.

Ce dernier, qui a lu la déclaration du secrétaire général, Ban Ki-moon a dit toute la satisfaction du premier responsable onusien et ses remerciements au gouvernement gabonais pour son hospitalité et sa contribution au maintien de la paix et la stabilité régionales. Il a ensuite réaffirmé sa reconnaissance aux gouvernements des pays d'Afrique centrale



Photo : D.R

Une phase de la signature de l'accord.

pour leur soutien, conscients de la nécessité d'avoir des dispositions d'alerte et d'action rapide sur le plan politique. Et de décliner les missions de l'UNOCA, qui consistent à appuyer les initiatives régionales et sous-régionales en matière de paix et de sécurité. A cet effet, il doit coopérer avec les organisations de son espace d'ac-

tion.

Pour Isidore Calixte Nsié Edang le Gabon, en acceptant d'héberger l'une des structures les plus prestigieuses des Nations unies, veut partager avec l'ensemble des membres de la communauté internationale un aspect de l'appartenance de notre pays à celle-ci, ainsi que son enracinement aux coutumes et principes qui fon-

dent les Nations unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales ; le développement des relations amicales entre les nations fondées sur le respect du principe de l'égalité des peuples et leurs droits à disposer d'eux-mêmes d'une part, et la prise de toutes autres mesures propres à consolider la paix dans le monde,

d'autre part. Mais également la réalisation de la coopération internationale par la résolution des problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel et humanitaire, par le développement et l'encouragement du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de

langue ou de religion.

Rassurant ensuite les nouveaux locataires des locaux mis à disposition, il a déclaré que l'échange de documents daté du 11 juillet 2011 devrait suffire pour conférer à l'UNOCA toutes les garanties nécessaires à son action diplomatique, car contenant à la fois les privilèges et immunités diplomatiques, tels qu'énoncés aussi bien par la Convention de Vienne de 1961 sur les relations diplomatiques, que dans la Convention de New York de 1973 sur la prévention et la répression des infractions contre les personnes jouissant d'une protection internationale, y compris les diplomates. Toutefois, l'acquisition de nouveau siège appelait à un réajustement juridique nécessaire, formulé à travers un Accord en bonne et due forme. D'où la nouvelle signature.

En rappel, le Bureau de l'UNOCA est actuellement dirigé par le Représentant spécial du SG de l'Onu Ban Ki-moon, à savoir le Sénégalais Abdoulaye Bathily.